

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière des membres du Conseil de la Municipalité de Low, tenue ce 3^{ième} jour du mois de décembre 2012 à 19H00 à la Salle Héritage.

Ceux présents sont :

Son Honneur le maire Morris O'Connor

Conseillers Theresa van Erp
Albert Kealey
Amanda St. Jean
Maureen Rice
Carole Robert
Charles Kealey

La directrice générale/secrétaire-trésorière Franceska Gnarowski est également présente.

(1) **OUVERTURE**

La réunion est officiellement ouverte par son Honneur le maire O'Connor.

(2) **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**

#191-12-2012 **IL EST RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la réunion régulière du 5 novembre 2012 soit par la présente adopté tel que présenté.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(3) **ORDRE DU JOUR**

#192-12-2012 **IL EST RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(4) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

De 19h à 19h30

On demande un suivi des recommandations pour améliorer l'aménagement du quai public par les résidents riverains des chemin Farm et River.

(5) **FACTURES À PAYER**

#193-12-2012 **IL EST RÉSOLU QUE** la liste #12-2012 des factures à payer totalisant un montant de 71 836,00 \$ est par la présente acceptée telle que présentée;

ET QUE la directrice-générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Theresa van Erp
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT

Je, soussigné, directrice-générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente, qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses mentionnées dans la résolution #193-12-2012, tel que prévu par le Conseil.

Directrice-générale/secrétaire-trésorière

(6.1) **ADMINISTRATION**

(6.1.1) **RAPPORT**

Le maire donne son rapport sur ses activités durant le mois de novembre.

(6.1.2) **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER AU BUREAU MUNICIPAL 2013**

#194-12-2012

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve le renouvellement du contrat d'entretien ménager des bureaux d'administration incluant la bibliothèque pour l'année 2013 avec Mme Micheline Sarrazin au montant de 365 \$ par mois.

ET QUE la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le document à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(6.1.3) **ARRÉRAGES DE TAXES**

ATTENDU QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité doit, au mois de novembre de chaque année, présenter une liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité (article 1022 C.M.);

#195-12-2012

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que la liste des contribuables dont le compte est en souffrance, préparée par la directrice générale, soit par la présente acceptée telle que présentée;

QU'UN relevé de taxe et comptes à recevoir soit envoyé à tous les contribuables endettés;

QUE les dossiers d'arrérages de 2010 à 2013 qui ne seront pas acquittés avant la fin février 2013 soient envoyés chez l'avocat et que celui-ci soit mandaté pour percevoir les taxes et comptes à recevoir dus;

QUE la directrice générale fasse le nécessaire selon la Loi.

PROPOSÉ PAR la conseillère Theresa van Erp
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(6.1.4) **DEMANDE DE DON – DÎNER DE NOËL**

ATTENDU que des bénévoles de la Municipalité de Kazabazua offrent depuis cinq ans, le jour de Noël, des repas aux personnes seules et démunies des municipalités voisines, Low y inclus;

#196-12-2012

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Low accorde un don de 100 \$ à l'organisation du Dîner de Noël 2013 de Kazabazua.

PROPOSÉ PAR le conseiller Albert Kealey
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(6.1.5) CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2013

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

#197-12-2012

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, débutant à 19h00 :

Mois	Heure	Endroit
14 janvier	19h00	Salle Héritage
4 février	19h00	Salle Héritage
4 mars	19h00	Salle Héritage
2 avril	19h00	Salle Héritage
6 mai	19h00	Salle Héritage
3 juin	19h00	Salle Héritage
8 juillet	19h00	Salle Héritage
6 août	19h00	Salle Héritage
9 septembre	19h00	Salle Héritage
7 octobre	19h00	Salle Héritage
4 novembre	19h00	Salle Héritage
2 décembre	19h00	Salle Héritage

ET QUE ce calendrier soit affiché comme avis public par la directrice générale - secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

PROPOSÉ PAR la conseillère Carole Robert
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(6.1.6) FERMETURE DE BUREAU POUR LES VACANCES DE NOËL

#198-12-2012

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve la fermeture des bureaux administratifs entre le 21 décembre et le 2 janvier inclusivement, retour le 3 janvier.

PROPOSÉ PAR la conseillère Theresa van Erp
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(6.1.7) BUDGET POUR COCKTAIL LE 13 DÉCEMBRE

#199-12-2012

IL EST RÉSOLU QU'un budget de 300 \$ soit accordé pour l'achat de vin, bière et amuse-gueules pour le cocktail qui suivra la consultation budgétaire, le 13 décembre prochain.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(6.1.8) AUTORISATION D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU QUE la pré-vérification des comptes municipaux et la préparation budgétaire se font simultanément;

ATTENDU QUE les deux exercices demandent plus de travail que prévu de la part de la trésorière adjointe;

#200-12-2012

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve un maximum de 40 heures supplémentaires pour fins budgétaires.

PROPOSÉ PAR la conseillère Theresa van Erp
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(6.1.9) **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #001-2013 TARIF BACS ROULANTS**

Avis de motion est donné par la Conseillère Amanda St. Jean concernant le projet de règlement #001-2013 pour fixer un tarif unique par contribuable pour défrayer le solde impayé de l'achat des bacs roulants servant à la collecte des matières recyclables.

(6.1.10) **APPUI AU LOGEMENT MULTIGÉNÉRATIONNEL – MUN. DE DÉLÉAGE**

ATTENDU QUE les demandes pour les logements bi-générationnels sont de plus en plus fréquentes;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec encourage ce type de logement afin d'alléger le fardeau des centres d'hébergement des aînés;

ATTENDU QUE les personnes aînées préfèrent rester dans leurs communautés autant que possible;

#201-12-2012

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU de demander à la MRC Vallée-de-la-Gatineau de prévoir l'usage de logements bi-générationnels sur le territoire de la Municipalité de Low;

ET QU'une copie de cette résolution soit acheminée aux municipalités de la MRCVG afin de susciter leur appui.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(6.2) **VOIRIE**

(6.2.1) **RAPPORT**

Aucun rapport.

(6.3) **SÉCURITÉ CIVILE**

(6.3.1) **RAPPORT**

La conseillère Carole Robert présente le rapport des activités du Service d'incendie pour le mois de novembre.

(6.3.2) **RAPPORT 9-1-1**

Il est noté qu'aucun rapport 9-1-1 n'a été déposé par le Centre de service régional.

(6.3.3) **PAIEMENT POUR OCCASION DE PREMIER RÉPONDANT**

ATTENDU QUE les pompiers du Service d'incendie de Low ont été appelés à répondre à une urgence médicale à titre de Premiers répondants par le Centre de service régional 9-1-1 ;

ATTENDU QUE la résolution # 142-07-2011 interdit l'usage du défibrillateur hors d'une urgence incendiaire ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil constatent que les pompiers ont répondu de façon correcte face à la situation malgré l'interdiction;

#202-12-2012

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les pompiers ayant participé à la réponse ci-haut décrite reçoive la rémunération à laquelle ils ont droit, au taux horaires qui sont respectés et payés par la Municipalité.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(6.4) HYGIÈNE

(6.4.1) RAPPORT

Aucun rapport.

(6.4.2) APPUI AU PROJET DE LOI FÉDÉRAL M-400 POUR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES EN MILIEU RURAL

ATTENDU QUE le député fédéral pour Pontiac, Mathieu Ravignat, demande l'appui du Conseil pour le projet de loi M-400 visant une aide financière pour la mise aux normes des systèmes septiques dans les milieux ruraux;

ATTENDU QUE le Conseil reconnaît que ce genre de projet pourrait être très bénéfique aux Lowites;

#203-12-2012

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE Conseil de la Municipalité de Low appuie le projet de loi M-400 proposé par Monsieur le député Ravignat.

Le vote est demandé.

POUR	CONTRE
Carole Robert	Albert Kealey
Amanda St. Jean	
Theresa van Erp	
Maureen Rice	

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

(6.5) URBANISME

(6.5.1) RAPPORT

Le rapport est présenté par la conseillère Amanda St. Jean.

(6.5.2) RÈGLEMENT SUR LE BRÛLAGE

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par la conseillère Carole Boucher-Robert lors de la réunion régulière du Conseil du 10 septembre dernier;

ATTENDU QUE les délibérations du Conseil au sujet du projet de règlement 005-2012 sur le brûlage se sont terminées de façon satisfaisante pour l'ensemble du Conseil;

ATTENDU QUE toutes recommandations provenant de ces délibérations ont été intégrées au texte final proposé;

#204-12-2012

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil adopte le règlement #005-2010 sur le brûlage.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(6.6) LOISIRS & CULTURE

(6.6.1) REPORT

Le rapport est présenté par la Conseillère Maureen Rice.

(6.6.2) RAPPORT L.V.B.R.A

Aucun rapport.

(6.6.3) RAPPORT BIBLIO

Aucun rapport.

(6.6.4) **CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE HÉRITAGE**

#205-12-2012

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Low approuve le renouvellement du contrat de location avec le LVBRA pour l'usage de la Salle Héritage pour les réunions du Conseil municipal et d'autres activités reliées à la gestion municipale.

PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Rice
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(7) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

20h à 20h20.

(8) **AJOURNEMENT**

#206-12-2012

IL EST RÉSOLU que la réunion soit levée à 20h30.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Morris O'Connor, Maire

Directrice générale/Secrétaire- trésorière

«Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec. »